

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
429-26-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
429-16-02 ET ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE
MASSUEVILLE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Massueville tenue le lundi 7 avril 2026, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 429-26-02 modifiant le règlement numéro 429-16-02 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Village de Massueville.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours, à Massueville, durant les heures normales d'ouverture. Toute personne intéressée peut également en prendre connaissance sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : www.massueville.net.

Donné à Massueville, ce 30 avril 2026.

Le directeur directrice générale et greffière-trésorière,


Benoit Lefebvre